



**DÉCLARATION DE PROJET & MISE EN COMPATIBILITÉ  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BEAUPRÉAU-EN-  
MAUGES EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN  
COLLÈGE PUBLIC**

**6- Dossier de cas par cas au titre du code de  
l'urbanisme préalablement à une procédure  
de déclaration de projet - SOCOTEC  
Environnement, mai 2023**



Tours, le mardi 9 mai 2023



# BEAUPRÉAU-EN-MAUGES – PROJET DE CRÉATION D’UN COLLÈGE PUBLIC

## CONSTITUTION D’UN DOSSIER CAS PAR CAS AU TITRE DU CODE DE L’URBANISME PREALABLEMENT A UNE PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET



### BEAUPRÉAU-EN-MAUGES – PROJET DE CRÉATION D’UN COLLÈGE PUBLIC

Département Maine-et-Loire – Service Programmation et conduite d’opérations  
488 Boulevard Foch – 49 000 ANGERS  
Tél : 02 41 81 81 11

AFFAIRE N : 2211- E14Q2- 026

Date d’édition du rapport : 09/05/2023

Numéro de version : 1

AUTEUR : LE GALL Alexia

Email : alexia.legall@socotec.com ; Tél. : 06.10.96.04.07

### SOCOTEC Environnement

2 Allée du Petit Cher – 37 550 Saint-Avertin

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - S.A.S au capital de 3 600 100 euros

Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France  
834 096 497 RCS Versailles – APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR 00 834096497 - www.socotec.fr

# SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE DE LA DEMANDE</b>	<b>2</b>
1.1. Procédure envisagée au titre du code de l'urbanisme	2
1.2. Procédures envisagées au titre du code de l'environnement	3
1.3. Contenu du dossier	3
<b>2. Etat initial de l'environnement</b>	<b>4</b>
2.1. Références administratives des lieux	4
2.2. Localisation du projet	5
2.3. Synthèse de l'état initial et définition des enjeux	7
<b>3. RAISON DU CHOIX DU PROJET</b>	<b>16</b>
<b>4. DESCRIPTION DE L'AMENAGEMENT</b>	<b>18</b>
<b>5. SYNTHÈSE DES EFFETS POTENTIELS</b>	<b>21</b>
<b>6. BILAN DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION ET IMPACTS RÉSIDUELS</b>	<b>26</b>
<b>7. SYNTHÈSE DES PLANS ET SCHEMAS POUVANT INTERESSER LE PROJET</b>	<b>32</b>
<b>8. ANNEXE</b>	<b>33</b>

## Tables des illustrations

<i>Figure 1 : Localisation des terrains envisagés par a construction du collège .....</i>	<i>2</i>
<i>Figure 2 : Plan cadastral de l'aire d'étude .....</i>	<i>4</i>
<i>Figure 3 : Localisation du site sur fond de carte IGN .....</i>	<i>5</i>
<i>Figure 4 : Vue aérienne de l'aire d'étude .....</i>	<i>6</i>
<i>Figure 5 : Projet de mise en compatibilité du PLU pour la construction du collège public.....</i>	<i>16</i>
<i>Figure 6 : Schéma des parcours aux abords du collège .....</i>	<i>18</i>
<b>Figure 7 : Schéma fonctionnel du futur collège public .....</b>	<b>20</b>

## Listes de tableaux

<i>Tableau 1 : Rubriques concernant le projet au titre de l'annexe à l'article R.122-2 .....</i>	<i>3</i>
<i>Tableau 1 : Synthèse de l'état initial et hiérarchisation des enjeux.....</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 2 : Synthèse et quantification des impacts générés au droit du projet en phase travaux et en phase d'exploitation .</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 3 : Synthèse des mesures d'évitement / réduction des impacts et évaluation des impacts résiduels.....</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 4 : Synthèse des plans, schémas, programmes et documents de planification qui concernent le projet.....</i>	<i>32</i>

# 1. CONTEXTE DE LA DEMANDE

## 1.1. Procédure envisagée au titre du code de l'urbanisme

Le département du Maine-et-Loire projette la construction d'un collège public sur la commune de Beaupréau-en-Mauges

L'emprise foncière de ce projet s'étend sur 2,8 ha et se localise sur le site de « La Chardonnerie » au Sud du centre-ville de Beaupréau-en-Mauges. Selon le règlement écrit du PLU de Beaupréau-en-Mauges, les parcelles sont classées en zone 2AUm, à vocation mixte habitat et équipements. Pour permettre la réalisation de ce projet il est nécessaire d'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone 2AUm.

Cela se traduit par l'évolution du zonage et du règlement écrit par le passage de « 2AU » à « 1 AUm ». Cette zone n'existe pas encore dans le PLU. Elle serait donc créée dans le cadre de la mise en compatibilité du site. Ce zonage permet à la fois de conserver une affectation mixte « habitat et équipements » et d'assurer une cohérence dans l'évolution progressive du secteur du collège et ses abords immédiats dans un premier temps. Il est donc nécessaire d'établir une déclaration de projet, portant sur la notion d'intérêt général du projet, et ainsi mettre en compatibilité du document d'urbanisme afin de permettre le projet de construction.



Figure 1 : Localisation des terrains envisagés par a construction du collège

## 1.2. Procédures envisagées au titre du code de l'environnement

Le projet est concerné par l'article R 214-1 du code de l'environnement (Loi sur l'Eau codifiée) et au régime de la déclaration (rubrique 2.1.5.0. de l'article R 214-1 du code de l'environnement), pour la gestion des eaux pluviales (d'un IOTA supérieur à 1 ha).

Le projet est également concerné par l'annexe de l'article R122-2 et plus particulièrement par la rubrique suivante :

**Tableau 1 : Rubriques concernant le projet au titre de l'annexe à l'article R.122-2**

Catégories de projets	Projets soumis à évaluation environnementale	Projets soumis à examen au cas par cas
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.		a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

## 1.3. Contenu du dossier

Le présent dossier comprend :

- Une description de l'état initial et la définition des enjeux,
- Une description du projet,
- Une première identification des plans et schémas concernés,
- Des propositions génériques de mesures d'évitement et de réduction.

## 2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 2.1. Références administratives des lieux

L'assiette foncière est localisée sur la commune de Beaupréau-en-Mauges (49). Elle comprend une emprise totale de 2,8 ha sur les parcelles suivantes :

- Section A : n°1721p, 1719p, 1709p, 1728 et 1729.
- Section AK : n°42 et n°43.

Elle est située en Zone 2AUm du PLU de Beaupréau-en-Mauges. C'est une « zone à urbaniser dont les voies ouvertes au public et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à sa périphérie immédiate n'ont pas une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de la zone. [...] Un secteur 2AUm, à vocation mixte (habitat, équipements ...) a été créé, identifiant des terrains situés sur la commune déléguée de La Chapelle-du-Genêt mais à l'intérieur de la déviation de Beaupréau. »

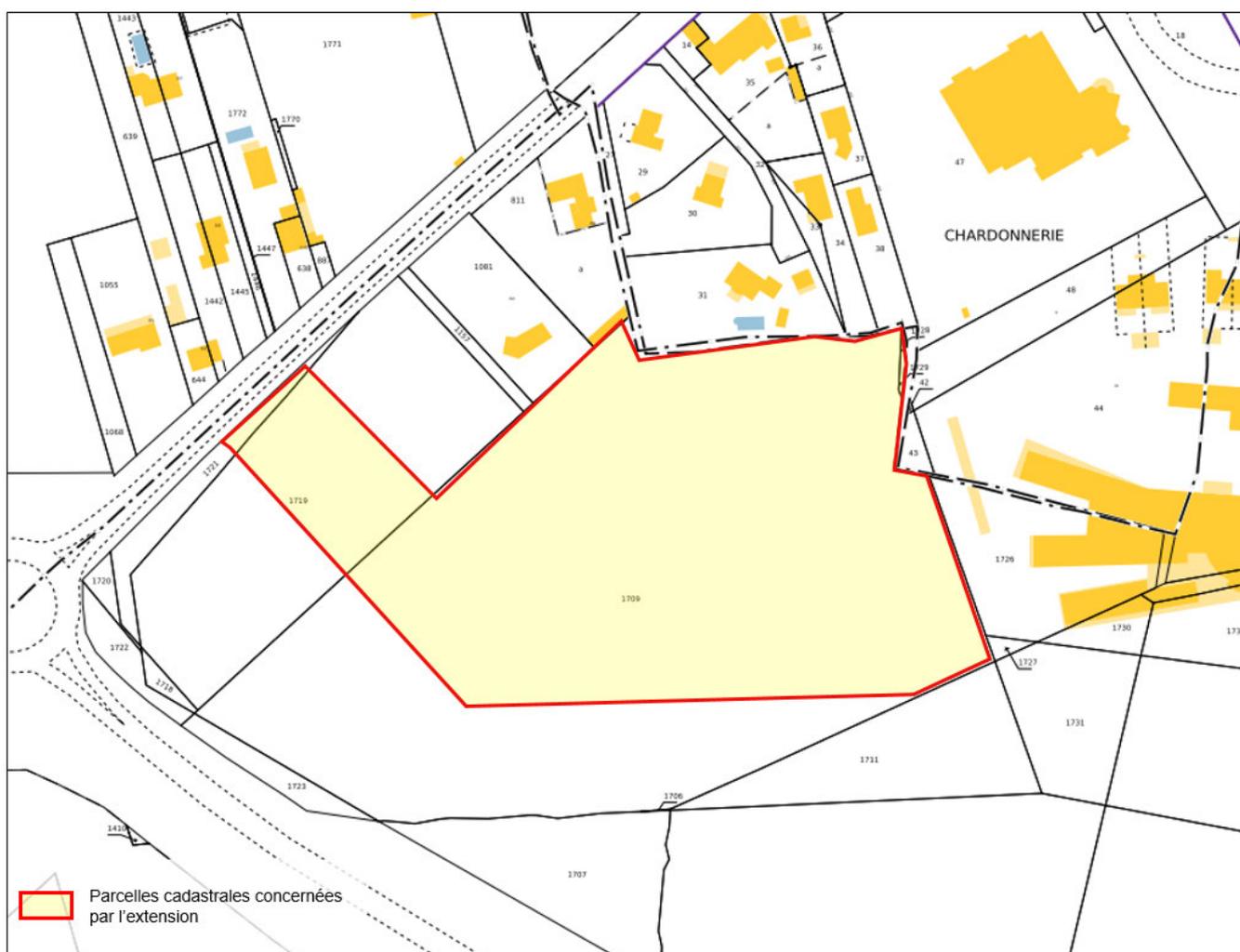


Figure 2 : Plan cadastral de l'aire d'étude

## 2.2. Localisation du projet

Le projet sera implanté sur une assiette foncière de 2,8 ha dont 1,6 affectés directement aux besoins fonctionnels du futur collège. Localisé sur le lieu-dit « la Chardonnerie », au Sud du centre-ville de la commune de Beaupréau-en-Mauges (Commune déléguée de La Chapelle-du-Genêt), la zone d'implantation est bordée par (cf figure suivante) :

- au Nord, des haies pour protéger les habitations ;
- au Nord et à l'Est par des établissements publics structurants tels que le Lycée Public Polyvalent Julien Gracq, le gymnase, les terrains de sport et quelques quartiers d'habitations ;
- à l'Ouest par la Rue de Beaupréau en direction du centre-ville ;
- au Sud par 2 axes de circulations majeurs (RD 756 en direction de Nantes et la RD 752 en direction de Cholet).

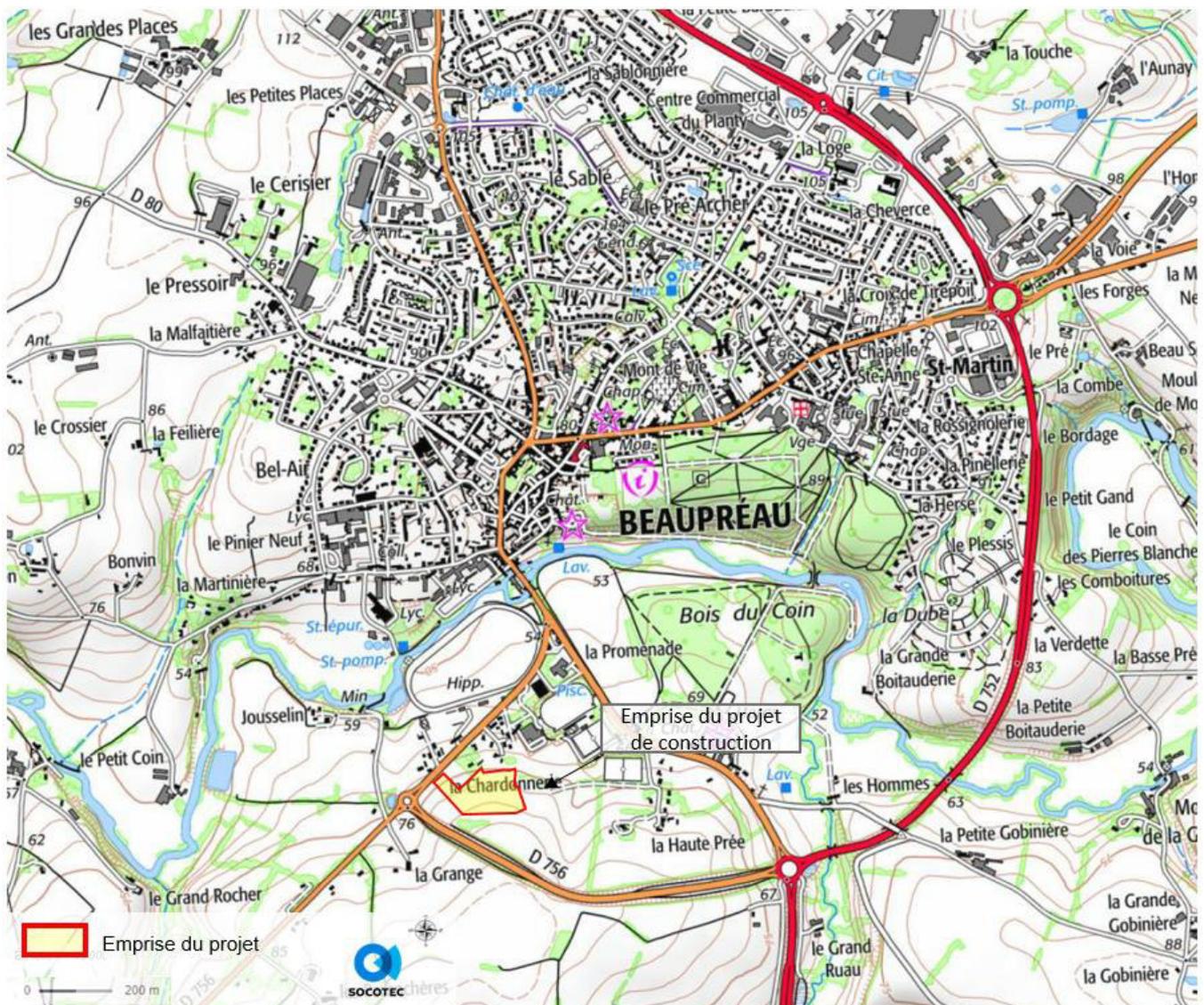


Figure 3 : Localisation du site sur fond de carte IGN



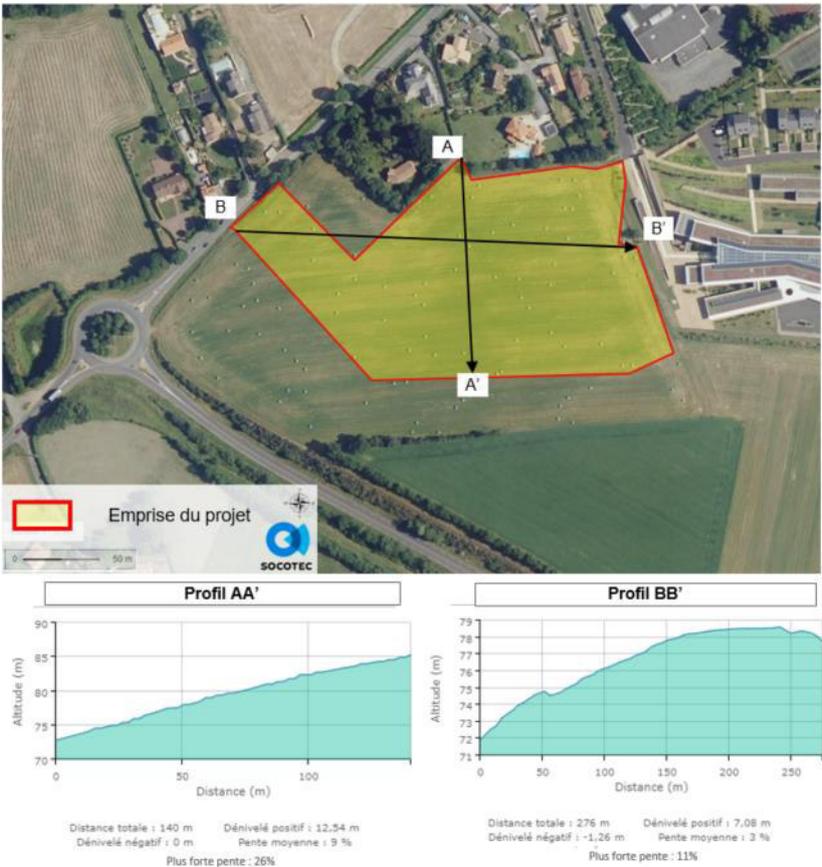
Figure 4 : Vue aérienne de l'aire d'étude

### 2.3. Synthèse de l'état initial et définition des enjeux

La synthèse de l'état initial et la définition des enjeux sont présentées dans le tableau suivant. Il est réalisé au regard d'une analyse des données bibliographiques et des études en cours ou finalisées.

Cette partie est le point d'ancrage pour définir les grandes orientations d'aménagement et les mesures à prendre, le cas échéant, pour éviter, réduire, atténuer voire compenser les incidences du projet.

**Tableau 2 : Synthèse de l'état initial et hiérarchisation des enjeux**

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
<b>CONTEXTE PHYSIQUE</b>		
<b>Contexte climatique</b>	<p>La commune de Beauréau-en-Mauges est soumise à un climat altéré (type 4). Il est majoritairement présent sur l'Ouest de la France. La température moyenne annuelle est assez élevée avec 12,5°C. En effet, le nombre de jour chaud est de 15 à 23 jours par an. A contrario, le nombre de jours froids est plus faible, entre 4 et 8 jours par an. Les précipitations, moyennes en cumul annuel (800-900 mm) tombent surtout l'hiver, l'été est relativement sec</p>	<b>Négligeable</b>
<b>Topographie</b>	<p>Sur les mesures AA', le terrain d'étude présente une pente d'environ 9%. Sur les mesures BB', le terrain présente une pente d'environ 3%.</p> 	<b>Important</b>

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
<b>Géologie</b>	<p>Le territoire de la commune de Beaupréau-en-Mauges se caractérise par un socle granitique de micaschiste d'âge précambrien, contenant d'anciennes roches volcaniques basiques.</p> <p>Également, la surface du plateau des Mauges est recouverte d'un épais manteau d'argile résultant de l'altération, des micaschistes sous-jacents.</p> <p>Au droit de l'aire d'étude immédiate, l'analyse de la carte géologique imprimée de Chemillé (n°483) issue du BRGM (1/50 000) met en évidence la présence d'un socle de formation métavolcanique. Également, l'ouvrage BSS 001HGRK, présent à environ 170 m au nord du site d'étude met en évidence la présence d'argile sur de la pierre bleue – micaschiste de la formation des mauges. Cela peut favoriser la rétention d'eau en sub-surface.</p> <p>Ces types de formation géologique ne présentent aucune prédisposition particulière à la formation de zones humides, elles sont par ailleurs peu propices à l'infiltration des eaux pluviales.</p>	<b>Négligeable</b>
<b>Hydrogéologie</b>	<p>L'essentiel du territoire est occupé par les roches métamorphiques de l'unité des Mauges. La circulation des eaux souterraines est régie principalement par les lois des milieux fissurés des terrains de socle.</p> <p>La ressource en eau souterraine est alimentée par les eaux d'infiltration, générées elles-mêmes par les « pluies efficaces ».</p>	<b>Faible</b>
<b>Sols pollués</b>	<p>Selon les bases de données bibliographiques disponibles (BASIAS, BASOL) dans la commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges on recense, en 2019, la une soixantaine de sites BASIAS réparties sur 10 communes déléguées</p> <p>Le site du projet n'est pas concerné par ce risque.</p>	<b>Faible</b>

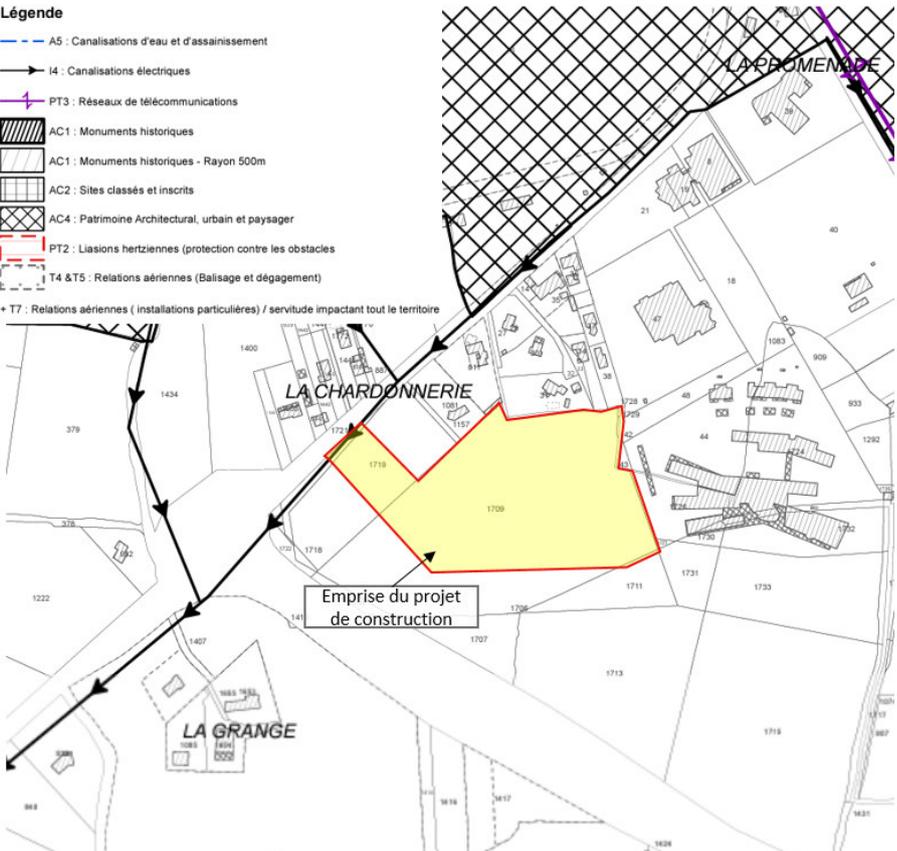
CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
<b>Hydrologie</b>	<p>La modification de l'occupation des sols au droit des terrains concernés peut occasionner un ruissellement important des eaux pluviales et de fait engendrer à l'aval des potentiels dysfonctionnements hydrauliques.</p> <p>A ce titre, les enjeux pour ce thème sont de gérer les eaux de ruissellement afin de ne pas aggraver la situation actuelle en termes de fonctionnement hydraulique de la zone. En effet, compte tenu de la topographie du terrain, des apports hydrauliques extérieurs seront captés par le projet.</p>	<b>Important</b>
<b>Hydrographie</b>	<p>L'Evre est présente à l'Ouest et au Nord du site à environ 500 mètres du site du projet.</p>	<b>Faible</b>
<b>Risques naturels</b>	<p>La commune de Beaupréau-en-Mauges est concernée par 5 risques naturels identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondation : Risque fréquent en raison du passage de l'Evre. Toutefois, il reste marginal puisqu'il n'a pas engendré la mise en place d'un PPRI. Une attention particulière est toutefois mise en place sur l'urbanisation. Le site ne se situe pas en zone inondable et n'est pas concerné par des remontées de nappe.</li> <li>- Séisme : risque modéré de niveau 3</li> <li>- Mouvement de terrain : Trois types de mouvements sont observés sur le territoire de la commune à savoir les éboulements, les coulées ainsi que les effondrements.</li> <li>- Retrait / gonflement des argiles : risque modéré de variation des volumes des sols argileux ;</li> <li>- Radon : le risque est considéré comme important.</li> </ul> <p>Au droit du site du projet, les risques naturels avérés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Séisme modéré</li> <li>- Radon</li> </ul> <p><b>Les enjeux relatifs aux risques naturels sont importants.</b></p>	<b>Important</b>

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
<b>Risques technologique et industriels</b>	L'assiette foncière n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Le site d'étude et les abords immédiats peuvent être concernés par le risque lié aux transports de matières dangereuses par la circulation des flux de transport sur les RD 756 et RD 752.	<b>Modéré</b>
<b>Air</b>	<b>La commune n'est pas définie comme zone sensible pour la qualité de l'air.</b>  En l'absence de station de mesure fixe sur la commune de Beaupréau-en-Mauges, l'analyse de la qualité de l'air ne peut être basée que sur un recensement des sources de pollutions. : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la circulation automobile</li> <li>- les établissements industriels émetteurs de pollution atmosphérique</li> <li>- les sources fixes de type résidentiel et tertiaire</li> </ul> La pollution atmosphérique dans l'environnement du site est liée essentiellement à son trafic routier sur les voies environnantes (RD 756 et RD 752).	<b>Faible à modéré</b>
<b>Odeur</b>	Les quelques odeurs présentes dans le secteur d'études sont susceptibles de provenir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la circulation routière des axes à proximité immédiate ;</li> <li>- des activités industrielles ;</li> <li>- de l'activité agricole (à proximité immédiate du site).</li> </ul> <b>L'enjeu est faible pouvant être ressenti ponctuellement en périphérie de la zone d'étude.</b>	<b>Faible</b>
<b>Bruit</b>	Le site du projet est bordé par une route départementale (RD 756). La RD 752 se situe à 1 kilomètre. Bruit ambiant lié au lycée public polyvalent (cris, sonnerie d'école, circulation).	<b>Modéré</b>
<b>Vibrations</b>	Aucune source de vibrations n'est à signaler au droit ou aux alentours immédiats du site.	<b>Négligeable</b>
<b>Rayonnement électro-magnétiques</b>	Absence de sources électromagnétique à proximité du site. <b>L'enjeu peut être qualifié de négligeable.</b>	<b>Négligeable</b>

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
<p><b>Le paysage</b></p>	<p>Le paysage de Beaupréau-en-Mauges se caractérise par l’alternance entre les creux des vallons et les hauts plateaux ouvrants sur de larges panoramas ainsi qu’une grande diversité de la densité bocagère. La lecture du paysage est facilité par l’unité architecturale et la présence de points de repères sur des formes de bâti traditionnels d’habitat rural, les bourgs, les clochers, les parcs des châteaux et des manoirs.</p> <p>Le site du projet est sujet à une co visibilité du paysage mêlant terres agricoles, habitations et autres bâtiments (églises, commerces, etc...)</p>	<p><b>important</b></p>
<p><b>CONTEXTE NATUREL</b></p>		
<p><b>Zones d’intérêt écologique et non réglementaires</b></p>	<p>Aucune zone d’intérêt écologique règlementaire n’est présente dans un rayon de 10 km autour du site d’étude.</p> <p>L’emprise du projet n’est pas incluse dans une zone d’intérêt écologique non règlementaire. La plus proche se trouve à environ 350 m au Nord du périmètre il s’agit de la « Vallée de L’Evre » (520004468) (ZNIEFF de type 2).</p> 	<p><b>Faible</b></p>

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
<b>Schéma Régional de Cohérence Ecologique</b>	D'après la cartographie du SRCE du Pays de la Loire, le site d'étude ne s'inscrit pas dans un réservoir de biodiversité. Cependant, il se trouve proche de corridors écologiques potentiels.	<b>Faible</b>
<b>Habitats floristiques et espèces végétales</b>	Cf étude faune-flore-habitats naturels / zone humide.  Aucun habitat d'intérêt patrimonial n'est présent sur le site d'étude (absence d'habitat Natura 2000). Le terrain est occupé à 92 % par des parcelles cultivées Aucune des espèces rencontrées lors de l'inventaire n'est protégée ou menacée.	<b>Faible</b>
<b>Zones humides</b>	Cf étude faune-flore-habitats naturels / zone humide. Parmi les six sondages pédologiques réalisés, aucun d'entre eux n'est caractéristique de zones humides.	<b>Faible</b>
<b>Espèces animales habitats et d'espèces</b>	Cf étude faune-flore-habitats naturels / zone humide.  <b>Mammifères</b> : Aucune espèce observée sur le site. Le site est principalement utilisé pour du transit. <b>Chiroptère</b> : Tous les chiroptères sont intégralement protégés en France et en Europe. Le site présente essentiellement, avec une fonctionnalité relativement faible, des repères de transit. <b>Invertébrés terrestres</b> : Aucune espèce contactée sur le site lors de l'inventaire hivernal <b>Reptiles</b> : Aucune espèce contactée sur le site. <b>Oiseaux</b> : 8 espèces ont été observées, dont 6 protégées au niveau national. Aucune espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux n'a été observée. <b>Amphibiens</b> : Aucun amphibien n'a été recensé sur le site lors de l'inventaire.	<b>Faible</b>
<b>CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE</b>		
<b>Contexte socio-économique</b>	Beaupréau-en-Mauges est un territoire attractif puisqu'on constate, entre 2008 et 2019, une hausse de la population (+8,1%) avec un nombre de ménages avec famille représentant 71% de la population. Cela permet de maintenir une population relativement jeune avec une augmentation des 0 à 14 ans (20,3% en 2008 contre 21,3% en 2019). La population active ayant un emploi sur le territoire représente 80,2% et est essentiellement composée d'ouvriers (30%). Les revenus des ménages du territoire sont donc plus faibles.	<b>Modéré</b>
<b>Contexte urbanistique</b>	Le terrain identifié pour le projet de construction du collège public est classé en zone 2AUm, à vocation mixte habitat et équipements. Pour permettre la réalisation de ce projet il est nécessaire d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUm. Cela se traduit par l'évolution du zonage et du règlement écrit par le passage de « 2AU » à « 1 AU », d'où la procédure de déclaration de projet à engager.	<b>Important</b>

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
<b>Environnement humain / santé</b>	Le projet de construction du collège se trouve en continuité urbaine mais relativement éloigné du centre-ville. L'impact sur l'environnement humain et la santé est donc limité.	<b>Faible</b>
<b>Contexte agricole</b>	L'agriculture est une ressource économique au cœur du territoire. En 2015, la commune compte 321 exploitations agricoles. Les exploitants agricoles représentent 5,% de la population active du territoire (2019). Toutefois, on observe une baisse des exploitations agricoles sur la commune puisqu'en 2020, 276 exploitations sont réparties sur 17 642 hectares de superficie agricole utilisée. Le terrain, de 2,8 ha, est actuellement occupé à 92 % par des parcelles cultivées (blé).	<b>Modéré</b>
<b>Usages milieux terrestres, aquatiques et de la ressource en eau</b>	Aucun usage (autre qu'agricole) n'a été recensé au droit des terrains. Aucun usage des nappes d'eau souterraine (captage) n'intéresse la zone d'étude.	<b>Négligeable</b>
<b>Patrimoine culturel</b>	Le territoire bénéficie d'un patrimoine culturel riche avec 7 édifices inscrits au titre de la législation de monuments historiques. Les terrains ne sont pas inclus dans un périmètre liés à la protection de sites inscrits ou de sites classés.  Aucune zone de présomption de prescription archéologique n'est recensée sur la zone d'étude.	<b>Faible</b>

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
<p><b>Les servitudes</b></p>	<p><b>Aucune servitude d'utilité publique n'a été recensée au droit de parcelles envisagées pour la construction du collège.</b></p> <p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— A5 : Canalisations d'eau et d'assainissement</li> <li>— I4 : Canalisations électriques</li> <li>— PT3 : Réseaux de télécommunications</li> <li>■ AC1 : Monuments historiques</li> <li>■ AC1 : Monuments historiques - Rayon 500m</li> <li>■ AC2 : Sites classés et inscrits</li> <li>■ AC4 : Patrimoine Architectural, urbain et paysager</li> <li>— PT2 : Liasions hertziennes (protection contre les obstacles)</li> <li>— T4 &amp; T5 : Relations aériennes (Balisage et dégagement)</li> <li>+ T7 : Relations aériennes ( installations particulières) / servitude impactant tout le territoire</li> </ul>  <p>Emprise du projet de construction</p>	<p><b>Faible</b></p>
<p><b>Les réseaux de viabilisation</b></p>	<p>Les réseaux de viabilisation (AEP, EU, EP, électricité...) sont présents aux abords du site (le long de la route départementale, à l'Ouest et/ou au niveau du Lycée polyvalent au Nord Est). Ils pourront faire l'objet d'un renforcement en fonction des besoins.</p> <p>Une canalisation électrique existante borde le Nord-Ouest de la parcelle le long de la route de Beaupréau.</p>	<p><b>Modéré</b></p>
<p><b>Unité de traitement des eaux usées</b></p>	<p>Le réseau d'assainissement des eaux usées est géré par le service d'assainissement de Mauges Communauté. Le traitement de ces eaux est assuré par une station épuration, située à proximité de la zone d'étude (1,6 km), d'une capacité de 8 833 EH. Cette unité de traitement n'est pas à saturation actuellement.</p>	<p><b>Faible</b></p>

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
<b>Potentialités en énergie renouvelable</b>	<p>Le territoire bénéficie d'un potentiel important en énergie renouvelables notamment sur la méthanisation, l'éolien et le solaire.</p> <p><b>Méthanisation</b> : La commune présente des ressources locales abondantes nécessaires à ce type d'énergie grâce aux activités agricoles présentes. Rassemblement de 54 exploitations agricoles (à Montrevault-sur-Evre et Beaupréau-en-Mauges) souhaitant s'inscrire dans le développement durable.</p> <p><b>L'éolien</b> : Le territoire bénéficie d'une bonne exposition aux vents et compte aujourd'hui plus d'une dizaine d'éoliennes présentes sur les sites de « Le Pâtis » ; « Les Aulnaies » ; « La Poitevine ».</p> <p><b>Le solaire</b> : Le territoire bénéficie d'un bon potentiel solaire au vu de son environnement. De plus en plus de bâtiments s'équipent de panneaux solaires photovoltaïques.</p>	<b>Faible</b>
<b>VOIES DE COMMUNICATION ET TRAFIC</b>		
<b>Transport et trafic routier</b>	<p>La zone d'implantation projetée est bordée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'Ouest par la route de Beaupréau, en direction du centre-ville ;</li> <li>- au Sud, par la RD 756 (en direction de Nantes).</li> </ul> <p>La RD 752 (en direction de Cholet), se situe à proximité immédiate du projet. Un carrefour giratoire assure la jonction entre la route de Beaupréau et la RD 756 au Sud-ouest de la zone d'étude.</p> <p>Aucune ligne ferroviaire ne traverse le terrain d'assiette du projet ou n'est situé à proximité.</p> <p><b>La commune de Beaupréau-en-Mauges n'est pas concernée par un Plan de Déplacement Urbain (PDU).</b></p>	<b>Faible</b>

Au regard du contexte environnemental et sociétal du projet, il ressort que les enjeux jugés importants sont :

- ⇒ **La topographie ;**
- ⇒ **L'hydrologie ;**
- ⇒ **Les risques naturels ;**
- ⇒ **Les paysages ;**
- ⇒ **Le contexte urbanistique.**

### 3. RAISON DU CHOIX DU PROJET

#### Contexte communal et communautaire :

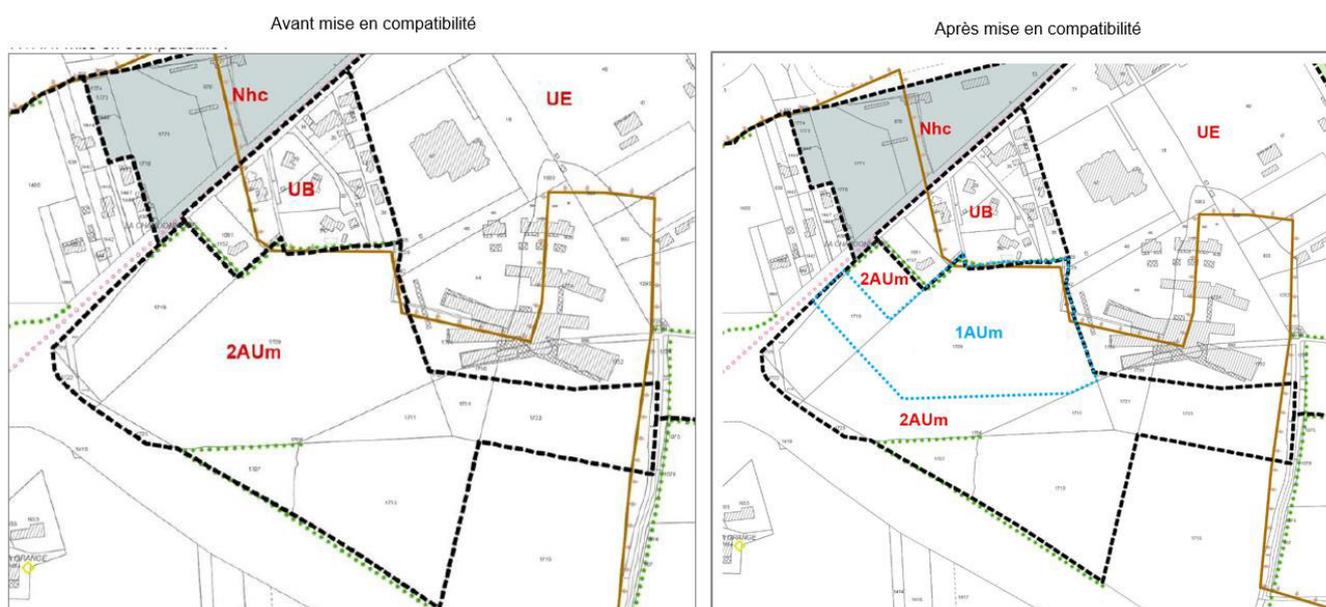
La commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges, créée le 15 décembre 2015, est issue de la fusion des communes de la Communauté de Communes du Centre-Mauges, soit 10 communes déléguées. Elle appartient à la communauté d'Agglomération de Mauges Communauté et est le chef-lieu de canton, au sud-ouest du département de Maine et Loire.

D'après les documents (DOO, PADD) annexés au SCoT du Pays de Mauges (approuvé le 8 juillet 2013 et révisé le 19 juin 2019), Beaupréau-en-Mauges est identifiée comme polarité principale. Cela permet donc d'accueillir les équipements majeurs et les services à la population de la gamme supérieure. En effet, riche de ses 244 167 habitants (INSEE 2020), la commune bénéficie de nombreux services et équipements ainsi que d'un patrimoine naturel et historique, rendant son cadre de vie attractif. Le niveau d'équipement d'un territoire représente un facteur essentiel dans le choix d'implantation résidentielle des ménages, au même titre que le dynamisme économique ou l'accessibilité du territoire.

Cependant, d'un point de vue réglementaire, le terrain d'implantation, est classé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en zone 2AUm, à vocation mixte habitat et équipements. Pour permettre la réalisation du projet, la zone 2AUm doit faire l'objet d'une ouverture à l'urbanisation, subordonnée à une évolution du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la modification du zonage sur le périmètre concerné : passage de « 2AU » à « 1AUm ».

En ce sens, le passage du secteur en zone 1AUm nécessitera de rédiger un règlement propre à cette zone.

- Ce nouveau règlement sera fondé sur les règlements existants des zones 2AUm et UE, qui prévoient toutes deux des affectations équipements, mixte ou non.
- Une vigilance sera notamment portée sur les règles de hauteur, de retrait des constructions par rapport aux limites parcellaires, etc.
- Enfin, les modifications de la zone seront apportées sur proposition d'OAP permettant de faire figurer les principes d'accès et les objectifs qualitatifs pour l'aménagement de la zone menant au collège.



**Figure 5 : Projet de mise en compatibilité du PLU pour la construction du collège public**

### Démographie et équipement du territoire :

Beaupréau-en-Mauges est donc un territoire attractif puisqu'on constate, entre 2008 et 2019, une hausse de la population (+8,1%) avec un nombre de ménages avec famille représentant 71% de la population. Cela permet de maintenir une population relativement jeune avec une augmentation des 0 à 14 ans (20,3% en 2008 contre 21,3% en 2019).

Pour accompagner l'arrivée et l'épanouissement des ménages et des familles, la commune est donc dotée de nombreux centres culturels (spectacle, médiathèque, école de musique, cinéma ...) ainsi que de nombreuses associations, équipements, et complexes sportifs. Par ailleurs, certains de ces équipements se trouveront à proximité immédiate du projet de collège public.

Concernant les équipements scolaires, Beaupréau-en-Mauges recense :

- 10 écoles privées (1 dans chaque commune déléguée),
- 6 écoles publiques (Andrezé, Beaupréau, La Chapelle-du-Genêt, Gesté, Jallais et Villedieu-la-Blouère),
- 2 collèges privés (Beaupréau et Jallais), mais aucun collège public.
- 2 lycées privés et 1 lycée public (Beaupréau).

### Projet de construction du futur collège :

Annoncé au public en août 2021, le projet de construction du collège public souhaite voir le jour sur le site de « La Chardonnerie ». Ce secteur bénéficie d'une situation géographique privilégiée et de proximité puisqu'il se situe en continuité urbaine du centre-ville, au sud, et est desservi par deux axes de circulations majeurs tels que la RD 752 et la RD 756.

Également, le site du futur collège sera limitrophe aux établissements publics structurants tels que le Lycée Public Polyvalent Julien Gracq (ouvert en 2015), le gymnase, les terrains de sport. La réalisation de ce projet permettra de relocaliser l'offre en enseignement secondaire public sur le pôle central de Beaupréau-en-Mauges et ainsi de conforter son rôle de pôle structurant à l'échelle du territoire en offrant un parcours scolaire public complet sur la commune. L'objectif étant de répondre aux orientations définies par le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Pays de la Loire, adopté par le Conseil régional en février 2022.

### Gestion des effectifs :

Ce collège prévoit une capacité d'accueil d'environ de 464 élèves, provenant essentiellement des communes d'Andrezé, Beaupréau, La Chapelle-du-Genêt, Gesté, Saint Philibert-en-Mauges, La Jubaudière, La Poitevineière, Le Pin-en-Mauges et Jallais. Les élèves seront répartis en 12 divisions de la 6<sup>ème</sup> la 3<sup>ème</sup>. Également une unité d'Enseignement Externalisée (UEE) de 12 élèves, sera présente. Une évolution des effectifs sera possible jusqu'à 4 divisions supplémentaires entraînant la construction d'une extension d'environ 200 m<sup>2</sup>.

Les journées de cours seront assurées entre 8h et 9h, pour se terminer à 17h15. « Une moyenne de 26 heures par division est appliquée, considérant une marge horaire de 3 heures par semaine, par professeur et par division, qui sera à répartir par l'établissement selon un principe de ventilation homogène sur l'ensemble des disciplines (hors EPS et arts/musique). »

La création de ce collège sera également génératrice d'emplois puisque, sur la base d'un fonctionnement avec 16 divisions, il est estimé un effectif de 54 personnes réparties de la manière suivante :

- 9% de personnel administratif (principal, intendance, secrétariat, accueil...), soit 5 personnes ;
- 50% de personnel enseignant, soit 27 personnes ;
- 19% de personnel affecté à la vie scolaire (CPE, assistant pédagogique, CDI...), soit 10 personnes ;
- 9% de personnel sociaux et de santé (infirmier, médiateur...), soit 5 personnes ;
- 13% de personnel technique (restauration, maintenance, entretien), soit 7 personnes.

## 4. DESCRIPTION DE L'AMENAGEMENT

Le futur collège public s'articule autour de plusieurs principes d'aménagements tels que :

### Les déplacements :

La sécurisation du site est un élément primordial dans la gestion des flux générés par les piétons et les véhicules. En ce sens, les accès seront hiérarchisés par un accès unique principal et de divers accès secondaires.

Ainsi, il est prévu un accès piétons principal et unique au collège depuis le domaine public (parvis, dépose bus, dépose minute...) vers l'intérieur du site. Depuis ce parvis extérieur, une distinction d'accès séparera le flux élèves du flux personnels (enseignants, administration...).

Un accès secondaire aux parvis, pour les véhicules motorisés, s'effectuera depuis la route de Beaupréau, pour aménager une aire de dépose minute dédié au collège, proposant un accès PMR.

Un accès distinct pour les deux roues non motorisés (vélos, trottinettes) sera possible depuis le parvis extérieur pour séparer les flux en cas de grosse affluence.

Les véhicules motorisés auront accès au collège depuis la route de Beaupréau, et seront distingués par :

- L'accès du personnel et des visiteurs en direction des zones de stationnements dédiées ;
- L'accès de service réservé aux livraisons et aux services extérieurs de maintenance ;
- L'accès véhicules de secours, et ambulance au pôle santé ;

Les élèves proviendront essentiellement d'un milieu rural (cf § « gestion des effectifs »), ainsi, il est estimé que 60% des collégiens seront concernés par le ramassage scolaire. La desserte de bus sera complétée, route de l'Hippodrome, en contrebas du collège, permettant aux futurs élèves de bénéficier de ce service de transport.

La desserte du projet sera aménagée dans une logique d'optimisation des flux et des transports d'élèves permettant ainsi une réduction des émissions de GES.

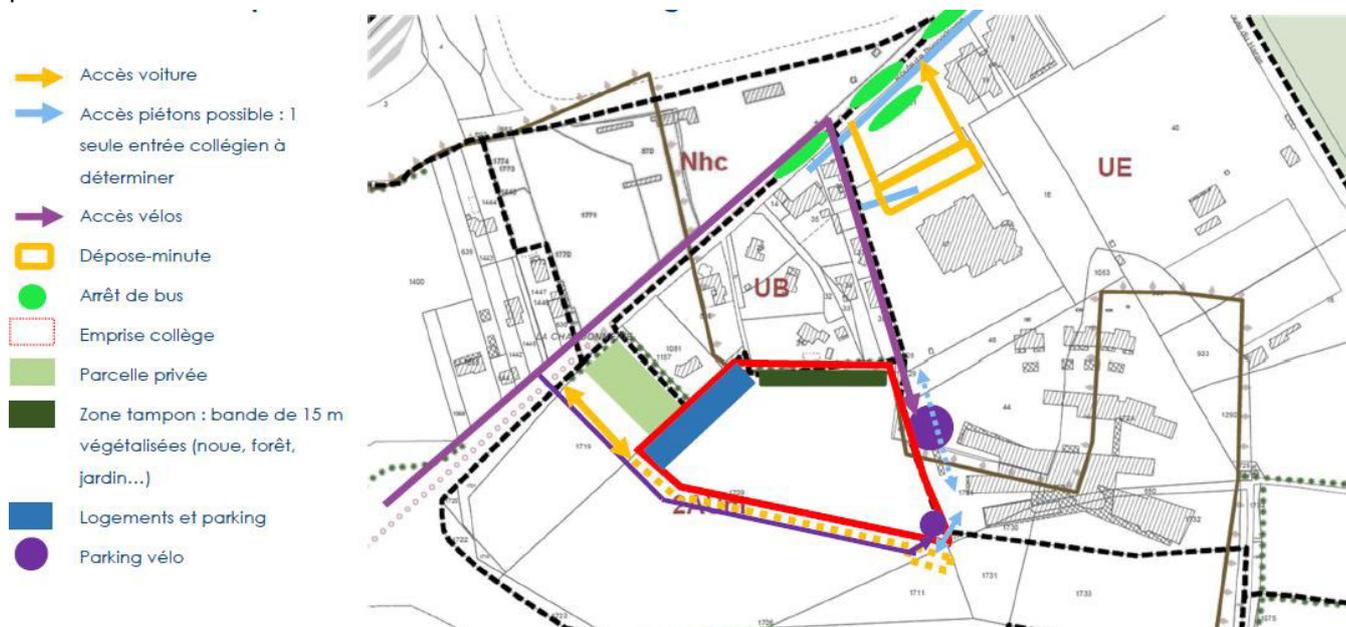


Figure 6 : Schéma de principe des parcours aux abords du futur collège

L'intégration paysagère et environnementale :

Le futur collège public a l'ambition de s'inscrire dans une démarche d'exemplarité et de performance énergétique et environnementale. Cela se caractérisera par :

- la préservation des éléments naturels présents sur le site (haies),
- la prise en compte des enjeux de gestion des eaux pluviales (création d'ouvrage dédiés),
- la construction d'une performance énergétique du bâtiment,
- le développement des circulations douces,
- le développement de la desserte par les transports en commun,
- mettre en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité en appui sur frange arborée Nord (aménagements complémentaires spécifiques, zone de biodiversité, supports pédagogiques ...),
- la gestion maîtrisée des déchets (table de tri des déchets, aire de traitement des biodéchets par le compostage)

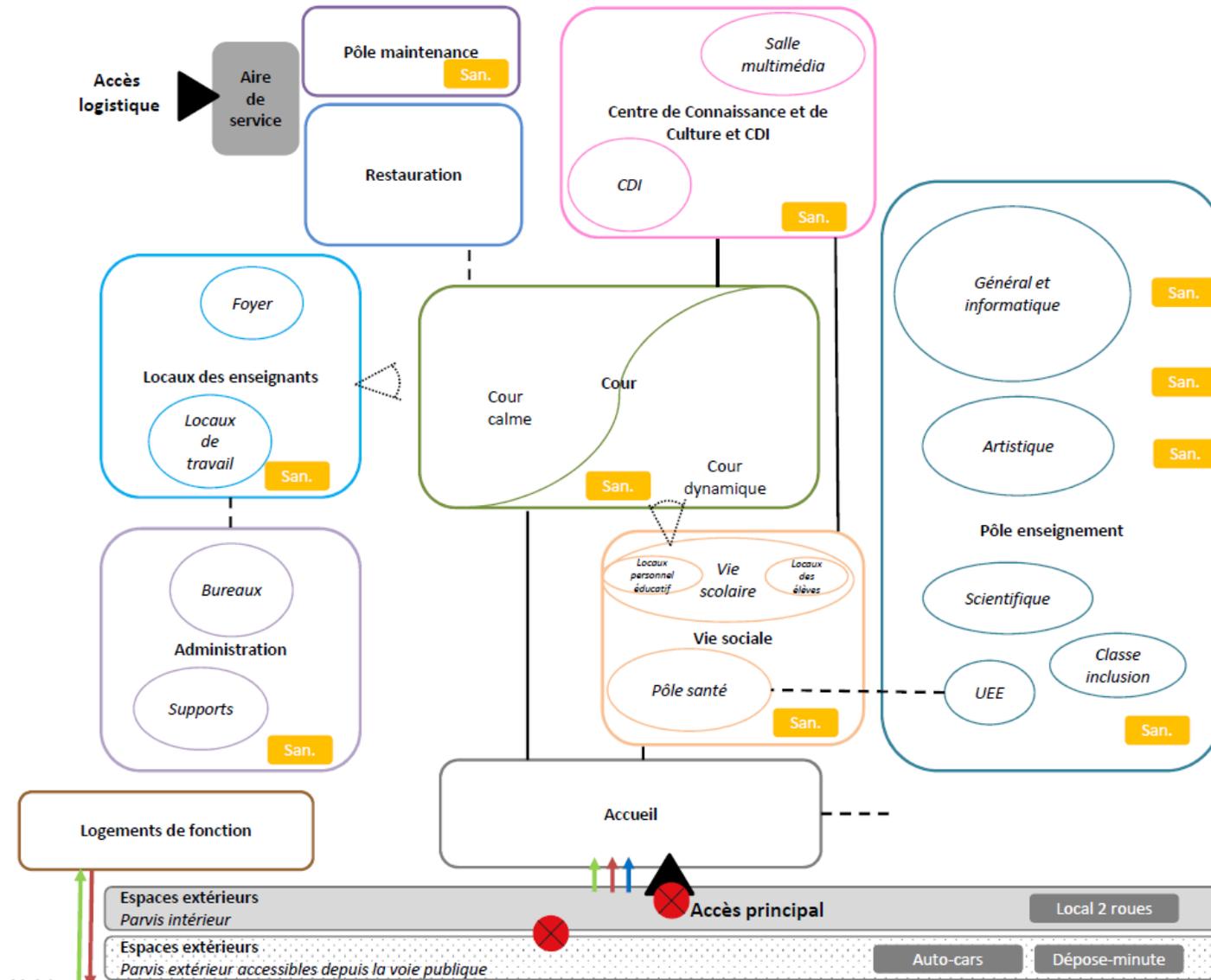


Figure 7 : Schéma fonctionnel du futur collège public

## 5. SYNTHÈSE DES EFFETS POTENTIELS

Cette synthèse est proposée sous forme de tableau pages suivantes.

**Tableau 3 : Synthèse et quantification des impacts générés au droit du projet en phase travaux et en phase d'exploitation**

CATEGORIE	Hiérarchisation des enjeux	IMPACTS EN PHASE CHANTIER		IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION	
		Nature des impacts	Quantification	Nature des impacts	Quantification
<b>CONTEXTE PHYSIQUE</b>					
Contexte climatique	Négligeable	- Emissions de gaz à effet de serre par les engins de chantier (dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, l'ozone et des chlorofluorocarbures, hydrochlorofluorocarbures).	Impact faible à modéré	-Pas d'usage de gaz susceptibles de porter atteinte au climat.	Impact négligeable
Topographie	Faible	- Modification de la topographie pendant les opérations de terrassements en déblais et remblais sur le site (structure des bâtiments, creusement de fossés et de bassins de rétention).	Impact modéré	-Modification de la topographie du terrain (terrassements). -Impact sur l'intégration paysagère. -Augmentation des eaux de ruissellements.	Impact modéré
Géologie	Faible à Modéré	- Pollution du sol par d'éventuelles fuites des engins. - Gestion des remblais.	Impact faible	- Les fondations seront adaptées à la structure des sols et à leurs caractéristiques. Des études géotechniques de conception en phase avant-projet permettront de dimensionner les ouvrages.	Impact négligeable
Hydrographie	Important	- Modification de l'écoulement des eaux de ruissellements. - Formations potentielles de zones peu perméables par tassement aggravant (passages répétés des engins de chantiers, aires de stationnement). - Potentialité de réduction des sections d'écoulement des réseaux ou de mise en charge de réseaux évacuateur. - Potentialité de submersion de terrains à l'aval.	Impact fort	- Augmentation de débits liés à l'imperméabilisation des sols induisant une modification de l'écoulement sur les milieux récepteurs. -Apports supplémentaires d'eaux pluviales pouvant entraîner une surcharge du réseau.	Impact fort

Hydrologie	Important	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours d'eau à 500 mètres du site pouvant être impacté par la réalisation des travaux.</li> <li>- Pollution mécanique potentielle par les matières en suspension (MES) causée par les terrassements, le décapage des terrains, les travaux de fondations, les stagnations d'eau dans d'éventuelles microdépressions.</li> <li>- Pollution potentielle par les résidus de béton ou de bitume, issus du nettoyage des engins</li> <li>- Pollution potentielle liée aux produits susceptibles d'entraîner une pollution par déversement accidentel (hydrocarbures, huiles...).</li> <li>- Pollution potentielle par les eaux usées sanitaires du personnel intervenant sur le chantier.</li> </ul>	Impact modéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentialité de pollution des eaux de ruissellements, notamment en matières en suspension provenant de l'érosion des surfaces aménagées (zone de chargement/déchargement) et de la circulation routière (usure de la chaussée et des pneumatiques, émission de gaz polluants et à la corrosion d'éléments métalliques...).</li> </ul>	Impact fort
Hydrogéologie	Modéré à fort	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les nappes sont recouvertes d'un horizon perméable (horizon limoneux-sableux). Elles ne seront cependant pas concernées par des travaux de déblaiement ou de remblaiement. Seuls les horizons de surface seront concernés sauf au droit d'ouvrages particuliers tels que bassin d'orage par exemple.</li> <li>- Pas de véritable aquifère à faible profondeur. Toutefois, la topographie induira des décaissés importants pouvant interférer avec des écoulements temporaires peu productifs.</li> </ul>	Impact fort	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune utilisation de la ressource en eau souterraine locale n'est prévue dans le projet.</li> <li>- Aucun rabattement permanent d'aquifère, d'ouvrage enterré ou d'affouillement n'est programmé en phase d'exploitation.</li> <li>- Pas de véritable aquifère à faible profondeur.</li> <li>- Potentialité de pollution des eaux, notamment en matières en suspension provenant de l'érosion des surfaces aménagées (zone de chargement/déchargement) et de la circulation routière (usure de la chaussée et des pneumatiques, émission de gaz polluants et à la corrosion d'éléments métalliques...).</li> </ul>	Impact modéré à fort
Sols pollués	Modéré à Important	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déversement ou fuite possibles (gasoil, produits chimiques, produits polluants en citerne) venant des engins de chantier ou d'aires de stationnement</li> </ul>	Impact faible à modéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déversement ou fuite possibles (gasoil) venant des véhicules.</li> </ul>	Impact faible à modéré
Risques naturels	Important	Sans objet	Impact négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposition au radon possible.</li> </ul>	Impact modéré
Risques technologique et industriels	Négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone d'étude n'est pas concernée par les risques industriels</li> </ul>	Impact négligeable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone d'étude n'est pas concernée par les risques industriels.</li> </ul>	Impact négligeable
Air	Important	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rejets atmosphériques générés le fonctionnement des engins (moteurs thermiques à essence ou gasoil) et par la circulation des véhicules.</li> <li>- Les rejets atmosphériques liés au trafic des véhicules du personnel de chantier. Ils concerneront :</li> </ul>	Impact modéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trafic routier complémentaire faible à l'origine de rejets atmosphériques représentés par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'envol de poussières lié à la circulation des véhicules sur site,</li> </ul> </li> </ul>	Impact faible

		<ul style="list-style-type: none"> <li>l'envol de poussières lié à la circulation des véhicules sur site,</li> <li>les émissions liées au gaz d'échappement (CO<sub>2</sub> et NOx notamment)</li> </ul> <p>- Le soulèvement de poussière pourrait ponctuellement être significatif en fonction des conditions météorologiques, de la saison et de la nature des travaux.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>les émissions liées au gaz d'échappement (CO<sub>2</sub>, NOx....).</li> </ul> <p>- Faible soulèvement lié aux voies de circulation imperméabilisées.</p>	
Odeur	Faible	<p>- Les rejets atmosphériques générés par le fonctionnement des engins (moteurs thermiques à essence ou gasoil) seront susceptibles de générer des perturbations olfactives.</p>	Impact faible	<p>- Odeurs liées à la préparation des repas.</p>	Impact faible
Bruit	Important	<p>- Des nuisances seront liées aux déplacements des engins de chantier au droit des voies de circulation</p> <p>- Des nuisances sonores seront également générées par la réalisation des travaux liées à la réalisation même des travaux et de l'utilisation de certains outils</p> <p>-Présence de logements à proximité immédiate.</p>	Impact modéré	<p>- Le projet sera générateur d'émissions sonores liées à la circulation des véhicules en direction du collège et les bruits liés aux élèves.</p> <p>-Présence de logements à proximité immédiate.</p>	Impact faible à modéré
Vibrations	Négligeable	<p>- Des vibrations de faibles amplitudes seront générées de façon ponctuelle par le déplacement des engins de chantier et la réalisation des travaux (fondations)</p>	Impact modéré	<p>- Aucune vibration ne sera générée au droit des futurs bâtiments mis en place. Les voiries mis en place seront adaptées à la circulation des véhicules</p>	Impact négligeable
Rayonnement électromagnétiques	Négligeable	<p>- Aucun rayonnement électromagnétique ne sera émis durant la réalisation des travaux</p>	Impact négligeable	<p>- Aucun rayonnement électromagnétique ne sera émis au droit des futurs bâtiments</p>	Impact négligeable
Le paysage	Important	<p>- Suppression des composantes végétales actuelles au sein du périmètre d'assiette du projet</p> <p>- Présence d'engins de chantiers (camions, grues) venant perturber le paysage.</p> <p>- Projet non inclus dans un périmètre de protection</p> <p>- Apparition de nouveaux volumes dans le paysage.</p>	Impact modéré	<p>- Accroissement des surfaces artificialisées au détriment d'espaces végétalisés</p> <p>- Construction de bâtiments induisant l'apparition de nouveaux volumes dans le paysage.</p> <p>-Co visibilité.</p>	Impact fort
<b>CONTEXTE NATUREL</b>					
Zones d'intérêt écologique réglementaires	Important	<p>- Aucun zonage réglementaire (APPB, Site classé, Site inscrit) n'est concerné directement (travaux in situ) ou indirectement (stationnement des véhicules, stockage de matériaux) en phase chantier.</p> <p>- Absence d'incidence directe et/ou indirecte pouvant remettre en cause l'intégrité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p>	Impact faible	<p>- Absence de zone d'intérêt règlementaire dans un rayon de 10 km du site.</p> <p>- Absence d'incidence directe et/ou indirecte pouvant remettre en cause l'intégrité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p>	Impact faible

<b>Zones d'intérêt écologique patrimonial</b>	<b>Important</b>	- Le projet n'est pas inclus dans une zone d'intérêt écologique non réglementaire	<b>Impact négligeable</b>	- Les bâtiments n'engendreront pas de perturbations permanentes, à court ou long terme, sur les différents zonages d'intérêt écologique non réglementaire.	<b>Impact négligeable</b>
<b>Schéma Régional de Cohérence Ecologique</b>	<b>Modéré à fort</b>	- Perturbation des déplacements et des échanges intra et interspécifiques au sein de la mosaïque paysagère de trames bleue et verte (milieu aquatique non concerné).	<b>Impact faible</b>	- Réduction potentielle des déplacements de la faune inter et intra site.	<b>Impact faible</b>
<b>Habitats floristiques et espèces végétales</b>	<b>Faible</b>	- Défrichement d'habitats naturels et semi-naturels présentant une faible valeur écologique. - Absence d'impact sur des habitats floristiques d'intérêt communautaire ou présentant un intérêt écologique particulier (analyse potentiel).	<b>Impact faible</b>	- Artificialisation des sols sur 2,8 ha - Banalisation de la végétation.	<b>Impact faible</b>
<b>Zones humides</b>	<b>Négligeable</b>	- Absence d'incidence sur cette thématique.	<b>Impact négligeable</b>	- Absence d'incidence sur cette thématique.	<b>Impact négligeable</b>
<b>Espèces animales et habitats d'espèces</b>	<b>Faible à modéré</b>	- Destruction d'habitats d'espèces - Report d'espèces vers d'autres habitats limitrophes causé par les nuisances de chantier (bruit, vibrations, lumière...).	<b>Impact faible</b>	- Artificialisation des milieux. - Risque d'habitats d'espèces. - Défavorabilisation du site.	<b>Impact faible</b>
<b>CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE</b>					
<b>Contexte socio-économique</b>	<b>Faible</b>	- Augmentation de la fréquentation et du fonctionnement des activités économiques par l'apport temporaire de clientèle grâce au personnel de chantier.	<b>Impact positif modéré</b>	- Augmentation de la dynamique du territoire par le développement des infrastructures scolaires, permettant d'accompagner l'accueil de nouveaux ménages.	<b>Impact positif fort</b>
<b>Les servitudes</b>	<b>Négligeable</b>	- Absence de servitude au sein de l'assiette foncière.	<b>Impact négligeable</b>	- Absence de servitude au sein de l'assiette foncière.	<b>Impact négligeable</b>
<b>Environnement humain / santé</b>	<b>Modéré</b>	- faible distance avec les habitations existantes et autres infrastructures accueillant du public (lycée, complexes sportifs) pouvant générer des nuisances ponctuelles (bruits). - Absence de rejets aériens significatifs.	<b>Impact modéré</b>	- Faible distance avec les habitations existantes - Le projet pourra générer des nuisances sonores causées par la présence des élèves, et le bruit de la circulation engendrée aux heures de pointes.	<b>Impact faible</b>
<b>Contexte agricole</b>	<b>Important</b>	- La zone d'étude impacte des parcelles vouées à des cultures intensives (2,8ha).	<b>Impact modéré</b>	- Consommation d'espaces agricoles.	<b>Impact modéré</b>
<b>Usages milieux terrestres, aquatiques et de la ressource en eau</b>	<b>Négligeable</b>	- Absence d'itinéraire de randonnée dans la zone d'étude - Absence d'usages liés à la ressource en eau	<b>Impact négligeable</b>	- Accessibilité au site par les voies circulantes alentours (routières, piétonnes, cyclables)	<b>Impact négligeable</b>

<b>Patrimoine culturel</b>	<b>Négligeable</b>	- Aucune parcelle liée à une production d'appellation d'origine contrôlée impactée durant la réalisation des travaux	<b>Impact négligeable</b>	- Absence d'impact sur cette thématique	<b>Impact négligeable</b>
<b>Gestion des déchets</b>	<b>Faible</b>	- Production de déchets inertes (goudrons, béton, terre, cailloux) et - Production de déchets non dangereux et non inertes (matières plastiques) - Production de déchets dangereux (peinture, vernis, constituants de certains matériaux)	<b>Impact modéré</b>	- Production de déchets liés à l'activité du collège (les déchets seront triés et valorisés via des filières adaptées)	<b>Impact modéré</b>
<b>Les réseaux de viabilisation</b>	<b>Faible</b>	- Pose en tranchée technique des réseaux de viabilisation et raccordement aux réseaux existants (Rue Beaupréau ou Lycée Public limitrophe, non déterminé à ce stade du projet).	<b>Impact faible</b>	- Pose en tranchée technique des réseaux de viabilisation et raccordement aux réseaux existants (Rue Beaupréau ou Lycée Public limitrophe, non déterminé à ce stade du projet).	<b>Impact faible</b>
<b>Unité de traitement des eaux usées domestiques</b>	<b>Modéré à fort</b>	- Le raccordement temporaire de structures sanitaires en phase chantier n'occasionnera pas de surcharge organique ou hydraulique des unités de traitement.	<b>Impact faible</b>	- Concernant le traitement des eaux usées, le projet n'occasionnera pas de surcharge organique ou hydraulique des unités de traitement. La station d'épuration bénéficie d'une capacité de 8 833 EH.	<b>Impact faible</b>
<b>VOIES DE COMMUNICATION ET TRAFIC</b>					
<b>Transport et trafic routier</b>	<b>Faible</b>	- Augmentation ponctuelle du trafic routier liée aux mouvements du personnel et aux poids lourds (approvisionnement de matériaux et d'évacuation des terres) - Perturbations ponctuelles des abords du site par le déplacement des poids lourds - Perturbations ponctuelles des déplacements des usagers habituels de la route ainsi que des habitants vivant à proximité du site	<b>Impact modéré</b>	- Le trafic sera modifié par la circulation liée au dépôt et à la récupération des collégiens (transports en communs et véhicules légers). -Saturation potentielle mais ponctuelle du réseau viaire et des parkings aux heures de pointe.	<b>Impact faible</b>

## 6. BILAN DES MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION ET IMPACTS RESIDUELS

Le tableau ci-après :

- synthétise les mesures d'évitement et de réduction visant à limiter les impacts du projet en phase d'exploitation sur les diverses composantes de l'environnement,
- propose une évaluation des impacts résiduels au regard de la quantification des impacts préalablement effectuée et de l'efficacité des mesures proposées.

Ces mesures seront affinées / complétées / modifiées en fonction des nouvelles données environnementales (biodiversité, bruits, hydrogéologie) issues des missions spécifiques au droit des terrains.

**Tableau 4 : Synthèse des mesures d'évitement / réduction des impacts et évaluation des impacts résiduels**

CATEGORIE	IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION		MESURES VISANT A EVITER ET REDUIRE LES EFFETS	IMPACTS RESIDUELS
	Nature des impacts	Quantification		
<b>CONTEXTE PHYSIQUE</b>				
<b>Contexte climatique</b>	-Pas d'usage de gaz susceptibles de porter atteinte au climat	<b>Impact négligeable</b>	⇒ Aucune mesure spécifique.	<b>Négligeable</b>
<b>Topographie</b>	-Modification de la topographie du terrain (terrassements) -Impact sur l'intégration paysagère -Augmentation des eaux de ruissellements	<b>Impact modéré</b>	⇒ Gestion des eaux pluviales à la parcelle (collecte, infiltration, ...).	
<b>Géologie</b>	- Déstabilisation potentielle des ouvrages	<b>Impact modéré</b>	⇒ Les fondations seront adaptées à la structure des sols et à leurs caractéristiques. Des études géotechniques de conception en phase avant-projet permettront de dimensionner les ouvrages.	<b>Négligeable</b>
<b>Hydrographie / Hydrologie</b>	- Augmentation de débits liés à l'imperméabilisation des sols induisant une modification de l'écoulement sur les milieux récepteurs. -Apports supplémentaires d'eaux pluviales pouvant entraîner une surcharge du réseau. - Potentialité de pollution des eaux de ruissellements, notamment en matières en suspension provenant de l'érosion des surfaces aménagées et de la circulation routière (usure de la chaussée et des pneumatiques, émission de gaz polluants et à la corrosion d'éléments métalliques...) - Augmentation de débits liés à l'imperméabilisation des sols induisant une modification de l'écoulement sur les milieux récepteurs - Apports supplémentaires d'eaux pluviales pouvant entraîner une surcharge du réseau	<b>Impact fort</b>	⇒ Mise en place d'ouvrages spécifiques dédiés à la gestion quantitative des eaux de ruissellement (bassins de rétention). ⇒ Dimensionnement des ouvrages hydrauliques conformément aux exigences du gestionnaire des réseaux exutoires et des orientations fondamentales du SDAGE et du SAGE. ⇒ Débits rejetés inférieurs au débit actuel générés par les terrains afin de ne pas aggraver la situation actuelle	<b>Faible</b>

<b>Hydrogéologie</b>	- Aucune utilisation de la ressource en eau souterraine locale n'est prévue dans le projet. - Aucun rabattement permanent d'aquifère, d'ouvrage enterré ou d'affouillement n'est programmé en phase d'exploitation. - Pas de véritable aquifère à faible profondeur. - Potentialité de pollution des eaux, notamment en matières en suspension provenant de l'érosion des surfaces aménagées (zone de chargement/déchargement) et de la circulation routière (usure de la chaussée et des pneumatiques, émission de gaz polluants et à la corrosion d'éléments métalliques...).	<b>Impact faible</b>	⇒ Traitement des eaux pluviales avant rejet si tel était le cas.	<b>Négligeable</b>
<b>Sols pollués</b>	- Déversement ou fuite possibles (gasoil) venant des véhicules. Probabilité faible au regard de la nature du projet	<b>Impact faible à modéré</b>	⇒ Mise en place d'ouvrages spécifiques dédiés à la gestion quantitative des eaux de ruissellement (bassins de rétention avec cloison siphonée).	<b>Faible</b>
<b>Risque naturels</b>	-Exposition au radon possible	<b>Impact important</b>	Si risque avéré : ⇒ Mettre en place une étanchéité du sol adaptée ; ⇒ Mettre en place un système de VENTILATION afin d'assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence du radon ; ⇒ Veiller à un SYSTÈME DE CHAUFFAGE adapté.	<b>Non quantifiable</b>
<b>Risques technologiques et industriels</b>	- La zone d'étude n'est pas concernée par les risques industriels.	<b>Impact négligeable</b>	⇒ Aucune mesure spécifique.	<b>Négligeable</b>
<b>Air</b>	- Trafic routier à l'origine de rejets atmosphériques représentés par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'envol de poussières lié à la circulation des véhicules sur site,</li> <li>• les émissions liées au gaz d'échappement (CO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>....)</li> </ul>	<b>Impact faible</b>	⇒ Favoriser les transports en commune, le co-voiturage et les transports doux	<b>Faible</b>
<b>Odeur</b>	- Odeurs liées à la préparation des repas.	<b>Impact faible</b>	⇒ Aucune mesure spécifique.	<b>Négligeable</b>

<b>Bruit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet sera générateur d'émissions sonores liées à la circulation des véhicules en direction du collège et les bruits liés aux élèves.</li> <li>-Présence de logements à proximité immédiate.</li> </ul>	<b>Impact faible à modéré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Réduction de la vitesse au sein du site</li> <li>⇒ Arrêté des moteurs à l'arrêt des engins</li> </ul>	<b>Faible</b>
<b>Vibrations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune vibration ne sera générée au droit des futurs bâtiments mis en place. Les voiries mis en place seront adaptées à la circulation des véhicules.</li> </ul>	<b>Impact négligeable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Aucune mesure spécifique.</li> </ul>	<b>Négligeable</b>
<b>Rayonnement électromagnétiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun rayonnement électromagnétique ne sera émis au droit des futurs bâtiments.</li> </ul>	<b>Impact négligeable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Aucune mesure spécifique.</li> </ul>	<b>Négligeable</b>
<b>Le paysage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement des surfaces artificialisées au détriment de la surface végétalisées.</li> <li>- Construction de bâtiments induisant l'apparition de nouveaux volumes dans le paysage.</li> <li>- Co visibilité.</li> </ul>	<b>Impact faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Intégration paysagère du projet</li> <li>⇒ Choix des matériaux et des coloris.</li> <li>⇒ Choix des volumes des bâtiments</li> </ul>	<b>Faible</b>
<b>CONTEXTE NATUREL</b>				
<b>Zones d'intérêt écologique réglementaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de zone d'intérêt règlementaire dans un rayon de 10 km du site</li> <li>- Absence d'incidence directe et/ou indirecte pouvant remettre en cause l'intégrité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire</li> </ul>	<b>Impact faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Préconisation de conservation de la haie présente au nord du site.</li> <li>⇒ Conservation dans la mesure du possible des arbres présents sur le site.</li> <li>⇒ Création d'espaces verts accompagnés de plantations favorisant l'accueil des espèces animales et végétales.</li> </ul>	<b>Faible</b>

<b>Zones d'intérêt écologique patrimonial</b>	- Les bâtiments n'engendreront pas de perturbations permanentes, à court ou long terme, sur les différents zonages d'intérêt écologique non réglementaire.	<b>Impact négligeable</b>	⇒ Aucune mesure spécifique.	<b>Négligeable</b>
<b>Schéma Régional de Cohérence Ecologique</b>	- Réduction potentielle des déplacements de la faune inter et intra site	<b>Impact faible</b>	⇒ Aménagement d'espaces verts.	<b>Faible</b>
<b>Habitats naturels et espèces végétales</b>	- Artificialisation des sols sur 2,8 ha - Banalisation de la végétation	<b>Impact faible</b>	⇒ Choix d'espèces végétales indigènes pour les plantations ⇒ Plantation en accompagnement des espaces verts et des voiries ⇒ Gestion différenciée des pelouses ⇒ A compléter en fonction des enjeux locaux	<b>Faible</b>
<b>Zones humides</b>	- Absence d'incidence sur cette thématique	<b>Impact négligeable</b>	⇒ Aucune mesure spécifique.	<b>Négligeable</b>
<b>Espèces animales et habitats d'espèces</b>	- Artificialisation des milieux. - Risque d'habitats d'espèces. - Défavorabilisation du site.	<b>Impact faible</b>	⇒ Choix dans la période d'intervention ; ⇒ Gestion des systèmes d'éclairage ; ⇒ Mise en place de nichoirs à oiseaux ; ⇒ Mise en place de gîtes à chiroptères ; ⇒ Choix et gestion raisonnés des espaces verts ; ⇒ Gîtes à insectes ; ⇒ Protection des haies et des arbres présents sur le site.	<b>Faible</b>
<b>CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE</b>				
<b>Environnement humain / santé</b>	- Faible distance avec les habitations existantes - Le projet pourra générer des nuisances sonores causées par la présence des élèves, et le bruit de la circulation engendrée aux heures de pointes.	<b>Impact faible</b>	⇒ Réduction de la vitesse au sein du site et arrêt des moteurs à l'arrêt des engins	<b>Faible</b>

<b>Contexte agricole</b>	- Consommation d'espaces agricoles.	<b>Impact faible</b>	⇒ Aucune mesure spécifique.	<b>Faible</b>
<b>Usages milieux terrestres, aquatiques et de la ressource en eau</b>	- Accessibilité au site par les voies circulantes alentours et à venir (routières, piétonnes, cyclistes)	<b>Impact négligeable</b>	⇒ Aucune mesure spécifique.	<b>Négligeable</b>
<b>Patrimoine culturel</b>	- Absence d'impact sur cette thématique	<b>Impact négligeable</b>	⇒ Aucune mesure spécifique.	<b>Négligeable</b>
<b>Gestion des déchets</b>	- Production de déchets liés à l'activité du collège	<b>Impact modéré</b>	⇒ Tri des déchets ⇒ Valorisation vers les filières spécialisées ⇒ Encouragement au compostage in situ	<b>Faible</b>
<b>Les réseaux de viabilisation</b>	- Pose en tranchée technique des réseaux de viabilisation et raccordement aux réseaux existants (Rue Beaupréau ou Lycée Public limitrophe, non déterminé à ce stade du projet).	<b>Impact faible</b>	⇒ Aucune mesure spécifique à ce stade du projet.	<b>Faible</b>
<b>Unités de traitement des eaux usées domestiques</b>	- Concernant le traitement des eaux usées, le projet n'occasionnera pas de surcharge organique ou hydraulique des unités de traitement. La station d'épuration bénéficie d'une capacité de 8 833 EH.	<b>Impact faible</b>	⇒ Aucune mesure spécifique.	<b>Faible</b>
<b>VOIES DE COMMUNICATION ET TRAFIC</b>				
<b>Transport et trafic routier</b>	- Le trafic sera modifié par la circulation liée au dépôt et à la récupération des collégiens (transports en communs et véhicules légers). - Saturation potentielle mais ponctuelle du réseau viaire et des parkings aux heures de pointe.	<b>Impact faible</b>	⇒ Aménagement d'une voie d'accès au collège au sud pour s'appuyer sur l'accès agricole existant. ⇒ Aménagement d'une desserte de car en contrebas pour développer les transports en commun et fluidifier le trafic des véhicules.	<b>Négligeable</b>

## 7. SYNTHÈSE DES PLANS ET SCHEMAS POUVANT INTERESSER LE PROJET

Le tableau présenté ci-dessous récapitule les plans, schémas, programmes et documents de planification existants pouvant intéresser le projet.

**Tableau 5 : Synthèse des plans, schémas, programmes et documents de planification qui concernent le projet**

Plans, schémas, programmes et documents de planification existants mentionnés à l'article R. 122-17	Site concerné (Oui / Non)	Commentaires/Objectifs
2° Schéma décennal de développement du réseau prévu par l'article L. 321-6 du code de l'énergie	Oui	La région Basse-Normandie est concernée par le Schéma Régional de raccordement au réseau des EnR.
3° Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables prévu par l'article L. 321-7 du code de l'énergie	Oui	
4° Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) prévu par les articles L. 212-1 et L. 212-2 du code de l'environnement	Oui	Le secteur d'étude est concerné par le SDAGE Loire Bretagne
5° Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) prévu par les articles L. 212-3 à L. 212-6 du code de l'environnement	Non	La commune n'est pas concernée par un SAGE.
8° Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) prévu par l'article L. 222-1 du code de l'environnement	Oui	Le SRCAE de la région Pays de la Loire a été arrêté le 18 avril 2014. Il intéresse la zone du projet.
13° Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques prévues à l'article L. 371-2 du code de l'environnement	Oui	Le schéma régional de cohérence écologique des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015, après son approbation par le Conseil régional par délibération en séance du 16 octobre 2015
14° Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) prévu par l'article L. 371-3 du code de l'environnement	Oui	
15° Plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation des incidences Natura 2000 au titre de l'article L. 414-4 du code de l'environnement à l'exception de ceux mentionnés au II de l'article L. 122-4 même du code	Non	Aucune zone Natura 2000 n'est recensée dans un rayon de 10 kilomètres
17° Plan national de prévention des déchets prévu par l'article L. 541-11 du code de l'environnement	Oui	Le projet générera en phase d'exploitation des déchets. Les modalités de collecte, d'élimination et de revalorisation seront conformes à la réglementation en vigueur.
19° Plan régional ou interrégional de prévention et de gestion des déchets dangereux prévu par l'article L. 541-13 du code de l'environnement	Oui	
20° Plan départemental ou interdépartemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux prévu par l'article L. 541-14 du code de l'environnement	Oui	
22° Plan départemental ou interdépartemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) prévu par l'article L. 541-14-1 du code de l'environnement	Oui	Le projet générera en phase chantier des déchets inertes, dangereux et non dangereux.
38° Plan de Déplacements Urbains (PDU) prévu par les articles L. 1214-1 et L. 1214-9 du code des transports	Non	La commune n'est pas concernée par un PDU
39° Contrat de plan Etat-région prévu par l'article 11 de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification	Oui	Le projet est concerné par le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 de la région Pays de la Loire
40° Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADDET) prévu par l'article 34 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et les régions	Oui	Le projet est concerné par le SRADDET des Pays de la Loire a été adopté par le Conseil régional les 16 et 17 décembre 2021 et approuvé par le Préfet de Région le 7 février 2022.
Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	Oui	La zone d'étude est concernée par le SCOT SCOT du Pays de Mauges approuvé le 8 juillet 2013 et révisé le 19 juin 2019

## 8. ANNEXE

### ANNEXE 1 : ÉTUDE FAUNE-FLORE-HABITATS NATURELS / ZONE HUMIDE